

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

22 mars 2007

Le Cannet des Maures.

PROCES-VERBAL

Ont assisté à l'assemblée générale ordinaire du 22 mars 2007,

pour les communes :

Jean-Michel COUVE, député maire de Saint-Tropez, président de l'A.P.P.M.,
Florence LANLIARD, maire de Plan de la Tour,
Alain FABRE, maire du Cannet-des-Maures,
Paul ROUGON, maire de Flassans-sur-Issole
Yvon ZERBONE, maire de Gassin,
Dominique CASTELLINO, adjoint au maire de La Garde Freinet,
Christian BONNAFOUX, adjoint au maire de Puget-Ville,
Alain CASTEL, adjoint au maire de La Londe les Maures,
Gilbert FRESIA, adjoint au maire de Ramatuelle,
André LANZA, conseiller municipal de Grimaud,
Gérard MUNOS, adjoint au maire de Pierrefeu.

Autres membres de l'A.P.P.M. :

François REMOND, représentant la Coordination des associations de sauvegarde
du golfe de Saint-Tropez,
Pierre DUVIVIEZ, représentant de la FNAIM du Var,
Sylvie PARCINEAU, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du
Var,
Robert GRILLON vice-président de la Chambre des Métiers du Var, et **Bernard
GUIEU**,
Louis VALENTIN, président du Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteur
du Var,
Loïc DE SALNEUVE, vice président de la Chambre d'agriculture du Var,
Yves Eric MASSIANI, représentant de l'Union nationale des associations de
professions libérales du Var,
Liliane MAILLARD, représentante de l'Union Patronale du Var - Golfe de St-
Tropez,

Jean-Claude COUDOURE, représentant du Comité départemental de randonnée pédestre du Var.

Autres personnes présentes :

**Sophie PERCHAT, directrice de l'Association des Communes Forestières,
Sandrine TORNIORE, collaboratrice du maire du Cannet des Maures,
Sylvain MASSON, chargé de mission au cabinet du Député-Maire de Saint-Tropez,
Jean-François ANDRE, collaborateur du maire de Plan de la Tour,
Jean-Paul LLAVADOR, Comité des Elus,
Cécilia BROVIA, Comité des Elus,
Eric SCHMIDT, Cabinet CEIS,
Marc LEBRIS, Cabinet CEIS.**

Ont donné pouvoir : Anne Marie COUMARIANOS, Louis FOUCHER et Guy SAURON.

Le président ouvre la séance à 10h40. Il remercie les participants de leur présence. Un rapport détaillant les point de l'ordre du jour est distribué en séance.

Jean Michel COUVE dit son souhait, avant d'aborder l'ordre du jour, de faire quelques observations générales sur le projet de Pays des Maures.

Le Conseil Général du Var a mis en application sa nouvelle politique territoriale, au travers des conférences territoriales et des contrats de teritoires. Elle a choisi, dans ce but, les périmètres de SCoT, dont la logique n'est pas la même que la démarche de Pays.

La Région a, de son coté, initié une réflexion sur l'avenir des Maures. Ces travaux sont sans doute inspirés du projet de Parc naturel régional envisagé il y a une vingtaine d'années, mais la piste du Pays n'est pas écartée pour autant.

Le président fait état, d'autre part, de la multiplication d'initiatives allant dans le sens d'une protection renforcée : réserve naturelle dans la plaine des Maures, réserve biologique intégrale sur le massif, extension du parc national de Port Cros sur le littoral

Dans ce contexte, la démarche de Pays, conjuguée à la Charte forestière, est la seule à rechercher un équilibre entre protection et mise en valeur des espaces naturels des Maures et à permettre la mobilisation des financements indispensables.

Jean Michel COUVE voit dans ces circonstances, la confirmation de l'intérêt d'avancer dans l'élaboration du projet de développement.

A - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2006.

Le procès-verbal de l'assemblée générale en date du 19 octobre 2006, a été transmis à tous les membres avec la convocation à la présente assemblée.

Loïc DE SALNEUVE explique avoir été choqué à la lecture du procès verbal de l'assemblée générale, faisant état de l'absence de proposition de la Chambre d'agriculture pour le dossier de candidature au Pole d'Excellence Rurale du SCoT du golfe de Saint-Tropez.

Il soutient avoir transmis à Jean-Michel COUVE, après les incendies de 2003, un dossier réalisé par la Chambre proposant une stratégie d'intervention agricole en forêt.

Ce projet attend toujours des financements.

Loïc DE SALNEUVE confirme l'intérêt de la Chambre pour la démarche du Pays des maures sous la réserve qu'elle aboutisse rapidement à des actions concrètes.

Jean-Michel COUVE confirme que les propos rapportés dans le compte rendu ont bien été tenus.

Il rappelle avoir consulté, en urgence, la Chambre pour obtenir des propositions d'actions à intégrer dans le dossier, et avoir regretté l'absence de réponse.

Au demeurant, **le président** reconnaît que la rédaction du compte rendu est trop brutale et mérite d'être atténuée, l'intention des auteurs n'étant pas de mettre en cause la Chambre d'agriculture, mais d'indiquer les raisons pour lesquelles elle n'est pas partie prenante dans le PER.

L'assemblée générale approuve le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2006, et prend en compte les observations présentées par Loïc DE SALNEUVE.

B - POINT SUR LE PAYS DES MAURES

Le président souhaite revenir sur les notions essentielles qu'il faut retenir.

Un Pays n'est pas une circonscription administrative, n'est pas un territoire de gestion, mais il est un espace de projets de développement.

L'existence de structures porteuses de Pays vise exclusivement au portage et à l'animation des ces projets.

Aujourd'hui on dénombre sur le territoire national 358 démarches de Pays dont 322 sont reconnues par les préfets de région concernés, soit les 2/3 de la superficie de la France métropolitaine, représentant 44 % de sa population, certaines régions et départements étant totalement organisés en pays et en agglomérations.

Jean-Michel COUVE souligne, d'autre part, le soutien constant du dossier par l'Etat.

C'est ainsi que le Premier Ministre, Dominique de VILLEPIN, a décidé d'accorder **une seconde aide financière de 35 000 euros**, à l'A.P.P.M. pour lui permettre de parachever son projet, mais également à d'engager une étape de communication en direction des populations concernées.

Cette aide a été versée en fin d'année 2006, et les conditions d'emploi de cette subvention sont décrites dans l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2006.

Autre élément manifestant l'intérêt de l'Etat pour ce territoire : **la sélection du Pôle d'Excellence Rurale** du golfe de Saint-Tropez.

Mais **Jean-Michel COUVE** rappelle que de multiples initiatives se sont fait jour sur le territoire des Maures : outre la Charte forestière, la réflexion engagée par la Région PACA quant à l'avenir des Maures, les politiques départementales de territoire et de massif concentrées sur la DFCI, la démarche expérimentale de Gestion Intégrée des Zones Côtières, et plus récemment, la procédure de redéfinition du périmètre du Parc National de Port Cros, le projet de réserve naturelle de la Plaine des Maures et la Réserve Biologique Intégrale du massif

Jean-Michel COUVE constate que malgré toutes ces initiatives, le territoire n'a pas de projet concret de valorisation. Il rappelle que, de son point de vue, le Conseil Général aurait toute légitimité pour prendre en main ce dossier.

Loïc DE SALNEUVE revient sur le fait que la Chambre d'agriculture a réalisé un dossier qui est immédiatement applicable et qui permet la réalisation d'actions concrètes de développement agricole.

Les propositions faites par la Chambre sont adaptables à tous les parties du territoire des Maures.

Florence LANLIARD confirme qu'il s'agit d'un projet opérationnel, l'exemple en est donné sur sa commune où des opérations ont lieu. Ce projet a atteint sa maturité.

Loïc DE SALNEUVE insiste sur le fait que les agriculteurs peuvent mettre rapidement des opérations en place, mais qu'ils ne trouvent pas les financements indispensables.

Jean-Paul LLAVADOR souligne que des projets individuels ne s'intégrant pas dans une démarche globale ont peu de chance d'être repérés et financés dans les programmes nationaux ou européens.

Jean-Michel COUVE rappelle que l'éparpillement des projets ne permet pas de résoudre les problèmes de fond. Il félicite la Chambre d'Agriculture pour son initiative mais souhaite aller plus loin.

Loïc DE SALNEUVE demande que le plan d'action élaboré par sa Chambre soit utilisé par tous. Il rappelle que les agriculteurs sont parmi les premières victimes des

P.P.R.I.F. car ces mesures de protection accroissent encore la pression foncière sur les terres agricoles déjà fragilisées. Il indique que les agriculteurs ont fait des propositions au Préfet sur ce sujet.

Jean-Michel COUVE confirme que l'importance est d'avoir une cohésion et une cohérence pour être reconnu et pris en compte par l'Etat.

Yves-Eric MASSIANI relève qu'il n'y a pas de contradiction entre la démarche de la Chambre d'agriculture et le projet de Pays des Maures. Il s'agit de rassembler les projets individuels autour du projet global de développement des Maures

François REMOND explique que l'administration de l'Etat a une approche technocratique et que, de plus, elle empiète sur les prérogatives des collectivités locales : l'élaboration des PPRIF en est un bon exemple.

Il explique, d'autre part, que les étapes de concertation avec les partenaires, prévues par le code de l'Environnement, n'ont pas été organisées. Le Préfet ne fait pas appliquer correctement la loi.

Aujourd'hui, les textes applicables à la gestion des massifs forestiers à risque, offrent aux élus locaux de larges possibilités de mettre en place des projets. Il faut que l'APPM aille porter ces projets au Préfet.

Le Président donne des informations détaillées sur les projets de réserve biologique intégrale du massif, porté par l'O.N.F. et de réserve naturelle dans la plaine.

Concernant la Réserve Biologique Intégrale du massif des Maures, **Jean-Michel COUVE** fait état de l'évolution de son appréciation personnelle qui l'a conduit à accepter ce projet.

Quant au projet de réserve naturelle, il rappelle qu'il s'est clairement prononcé contre le **PIG de protection** dans la plaine, institué par l'Etat en 1997.

Jean-Michel COUVE donne lecture du courrier qu'il a fait parvenir au président de la commission d'enquête publique et dans lequel il présente un certain nombre d'observations traduisant son extrême réserve sur ce dossier, en raison de l'insuffisance de la concertation préalable, de l'absence de prise en compte de la démarche de Pays, du caractère arbitraire de la délimitation du projet de réserve et des atteintes aux intérêts économiques présents sur le site.

Louis VALENTIN souligne que l'Etat a pris l'habitude de faire et de consulter ensuite.

Il estime que cette réserve naturelle est une aberration. Les agriculteurs devront demander des autorisations pour pouvoir cultiver leur terre. Pour lui il faut rejeter ce projet.

Jean-Michel COUVE confirme le caractère absurde de cette démarche. Il explique, dans le même ordre d'idées, avoir tenté d'obtenir du Préfet un débat en intercommunalité sur ces dossiers, et sur le PPRIF.

Paul ROUGON estime que les élus sont responsables de ce qui arrive car ils n'ont pas su s'unir quand il le fallait.

Loïc DE SALNEUVE indique que la Chambre d'Agriculture a donné un avis défavorable au projet de réserve.

Sylvie PARCINEAU informe que la Chambre de Commerce et d'Industrie a, également, émis un avis défavorable et souligne l'insuffisance de concertation.

François REMOND informe que l'UDVN 83 a, de son côté, émis un avis défavorable sur le projet de réserve naturelle, tel que défini aujourd'hui, compte tenu, en particulier, de la présence de la décharge du Balançan dans le périmètre.

Le président souhaite ensuite évoquer le projet d'extension du périmètre du Parc National de Port Cros.

Il explique que les dirigeants du Parc National de Port-Cros ont pris l'initiative de proposer à plusieurs communes du littoral des Maures d'entrer dans le périmètre du Parc (Bormes, La Londe, Le Lavandou, Le Rayol Canadel, Cavalaire, La Croix Valmer et Ramatuelle, voire Saint-Tropez?).

Cela constitue, pour lui, une source supplémentaire d'interrogations.

Jean-Michel COUVE estime que cette démarche, très avancée et qui doit trouver sa conclusion en 2008, met en cause l'**unité des Maures**.

André LANZA interroge le président sur les raisons qui font que le projet de Pays des Maures n'a toujours pas abouti, malgré la volonté unanime de ses membres.

Jean-Michel COUVE rappelle donc les épisodes antérieurs, les conflits créés autour de la création des communautés d'agglomération en 2001 qui ont sensiblement rogné sur le périmètre d'étude du Pays, puis l'opposition de tous ceux qui voyaient là un projet concurrentiel à leur propre démarche.

Pour ce qui concerne les P.P.R.I.F., Jean-Michel COUVE explique que se sont les bases même de l'élaboration de la carte d'aléas qui sont en cause.

Il souligne le risque qu'il y aurait à discuter au cas par cas avec les services de l'Etat, des zones rouges à extraire du plan.

Il lui semble indispensable de reprendre le travail à l'origine. Il rappelle l'importance que ce dossier soit traité en intercommunalité.

C/ CHOIX DU BUREAU D'ETUDES POUR L'ACHEVEMENT DU PROJET DE CHARTE DU PAYS.

Jean-Paul LLAVADOR rappelle que le programme d'action de l'A.P.P.M. pour 2007 porte sur le parachèvement du projet de développement du pays des Maures et sur la mise en place d'actions de mobilisation des acteurs socio-économiques et associatifs.

C'est sur la base de ce programme que les services du Préfet de Région (SGAR) ont versé à l'APPM la subvention de 35 000 euros, attribuée par le Premier Ministre.

La mise en œuvre de ce plan d'actions exigeant le concours d'un prestataire, et conformément à la décision de l'assemblée générale du 19 octobre 2006, un appel de candidatures a été réalisé.

Un tableau résumant les 3 offres reçues est distribué en séance.

Ces propositions émanent de :

- un groupement de consultants libéraux dénommé **GEM'ORCA**, basé à Aix en Provence ;
- un cabinet national, **K.P.M.G. Secteur Public**, ayant une agence à Marseille ;
- et **C.E.I.S.**, l'intervenant de la première phase.

Ces 3 offres sont recevables.

Cependant, il rappelle que le cabinet C.E.I.S. avait été choisi en février 2005, par appel d'offres, pour élaborer l'avant-projet de développement.

Jean-Michel COUVE explique que, ayant eu toute satisfaction dans la mission exécutée, en 2005, par la société C.E.I.S., il ne voit aucune raison de ne pas poursuivre et achever le projet de Pays des Maures avec cette équipe.

Le prix proposé par C.E.I.S., est légèrement supérieur à celui des 2 autres candidats. Cet écart s'explique par le fait que C.E.I.S. a pris en compte les difficultés liées à la période électorale, et nous propose une intervention de plus longue durée (9 mois), et que l'offre comporte une part variable de 15 000 € h.t. en fonction du nombre de réunions de travail qui seront effectivement réalisées.

Jean-Michel COUVE propose donc à l'assemblée de ratifier ce choix et de lancer, sans plus attendre, les travaux d'achèvement du projet.

Dominique CASTELLINO ne comprend pas le choix d'un prestataire parisien alors qu'il y a deux offres de cabinets régionaux.

Il lui est répondu que les problèmes de présence sur le terrain se posent dans les mêmes termes pour tous les candidats.

Florence LANLIARD trouve que le montant de l'étude est élevé. Elle demande à quoi ressemblera le document produit.

Jean-Paul LLAVADOR rappelle qu'il ne s'agit pas d'une étude mais de la constitution d'un projet de développement organisé en cations détaillées, évaluées financièrement et planifiées dans le temps.

Le travail à produire consistera d'une part en la formalisation du projet de Charte du Pays, dont l'essentiel est déjà rédigé dans l'avant projet, et de la réalisation d'un programme d'actions détaillées et d'un projet de contrat de Pays.

A la demande du président, l'assemblée générale approuve la ratification du contrat entre l'A.P.P.M. et la société C.E.I.S.

D/ ECHANGES D'INFORMATIONS ET DEBAT SUR LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE NOTRE PROJET DE DEVELOPPEMENT.

Les orientations approuvées en juin 2005 lors de la présentation de l'avant-projet sont rappelés à l'assemblée générale.

L'avant projet de développement du Pays des Maures portait sur les axes suivants :

1. Redonner vie à la forêt et valoriser l'Environnement.
2. Organiser la vie dans un territoire aux confluences de grands pôles urbains.
3. Equilibrer la vie économique, agricole et touristique.
4. Relier la vie au sein du territoire des Maures.
5. Mettre en vie les projets, de manière active et participative.

Ces axes se déclinaient en diverses thématiques, dont il faut débattre et qu'il convient désormais de préciser et de transformer en projets quantifiés.

Jean-Michel COUVE expose la nécessité de présenter des projets structurants et consistants.

Il évoque le centre environnemental de la Plaine des Maures, le développement de lien économique entre la plaine agricole et le littoral touristique, l'instauration de coupures agricoles, les gros travaux sur les 10-15 ans à venir.

Il rappelle ce qui lui semble une aberration : le canton du Luc, territoire à moins d'une heure de 3 aéroports internationaux, subit un taux de chômage très élevé.

Ce territoire possède une plate forme multimodale exceptionnelle, qui possédera prochainement, à sa porte, une gare TGV. Il faut y faire de la protection et du développement.

Louis VALENTIN estime qu'il y a également sur le dossier de la LGV, une mauvaise concertation.

Paul ROUGON insiste sur l'importance d'être unis pour affronter l'avenir.

Florence LANLIARD souhaite qu'une précaution soit prise avec le terme Développement. Il ne doit pas s'agir d'urbanisation. Elle pense que l'équilibre entre développement et protection est difficile à tenir.

Jean-Michel COUVE confirme qu'il n'est pas question d'urbanisation. Il est essentiel de préserver les populations locales de l'arrivée de nouveaux flux de populations.

Paul ROUGON est d'accord avec ce principe mais confirme que ce sera très difficile, compte tenu de la législation actuelle.

Jean-Michel COUVE explique qu'il n'est pas souhaitable que le Pays des Maures s'empare de questions de proximité tels les équipements sociaux, culturels et sportifs. Il pense que ces questions relèvent des SCoT.

Pour lui la démarche de Pays doit se concentrer sur les problématiques de développement durable du territoire pour ne pas tomber dans la banalité.

Louis VALENTIN demande si les questions d'infrastructures routières pourront être traitées par le projet de Pays des Maures.

Jean-Michel COUVE explique qu'il s'agit pour l'essentiel, d'une compétence du Conseil Général.

E/ QUESTIONS DIVERSES.

Démission de la commune de Sainte-Maxime.

Le président de l'A.P.P.M. a été rendu destinataire d'une délibération du conseil municipal de Sainte Maxime décidant que la commune quitterait l'association au 31 décembre 2006.

L'assemblée générale prend acte de cette décision.

La séance est levée à 12h40